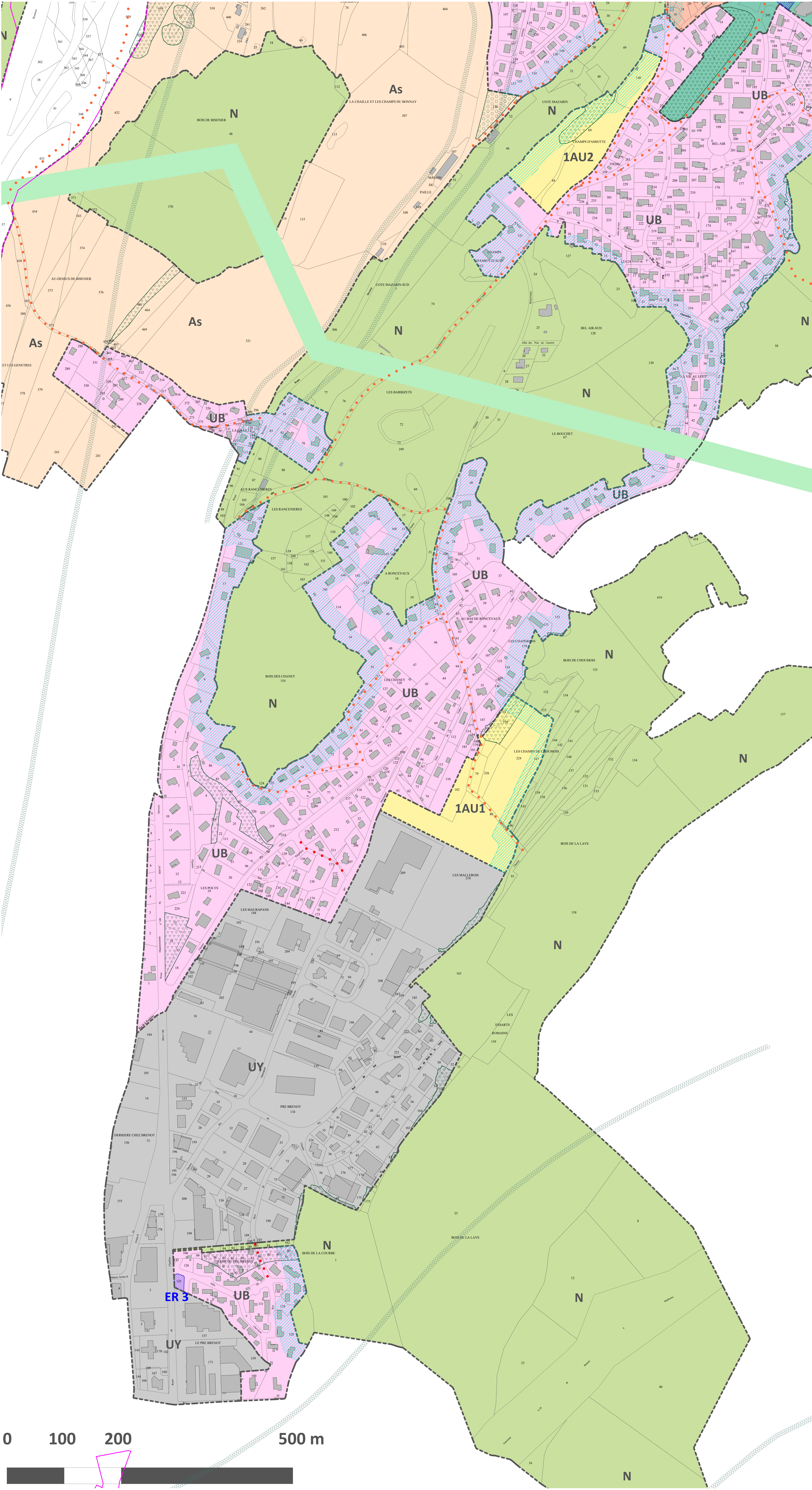




Commune de CHATILLON LE DUC

Code INSEE : 25133

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Plan de zonage zoom partie sud de la commune au 1/2000°

Approbation du PLU : 26 Septembre 2019

Mise à jour n°1 : 12 Juillet 2024

Mise à jour n°2 : 11 Septembre 2024

Mise à jour n°3 : 01 avril 2026

Grand Besançon Métropole
La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

Légende

Zones urbaines, dites zones U

La zone Ua correspond au centre-ancien.

- La zone UB correspondant aux extensions récentes. Elle comporte plusieurs secteurs :
 - Le secteur Uba qui correspond aux équipements publics (école, collège, stade...).
 - Le secteur UB1 sur lequel deux logements doivent être créés à minima.
- La zone UY, zone spécifique d'activités industrielles, artisanales, tertiaire et commerciales. Elle comporte un secteur :
 - Le secteur UY1 qui ne permet pas les activités à vocation commerciale hors restauration.
 - Le secteur UY2 qui est une plateforme de recyclage de matériaux du BTP.

Zone à urbaniser, dites zones AU

La zone 1AU couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend :

- Le secteur 1AU1 "Champs du Choumors",
- Le secteur 1AU2 "Champs d'Amiotte".

La zone 2AU, zone à urbaniser après une procédure d'évolution du PLU, à vocation principale d'habitat. Cette zone comprend :

- Le secteur 2AU1,
- Le secteur 2AU2.

Zones agricoles, dites zones A

La zone A est réservée à l'activité agricole. Elle comporte plusieurs secteurs :

- Le secteur As qui concerne les espaces agricoles ayant une sensibilité géologiques, écologique et/ou paysagère.
- Le secteur Ap qui concerne le commerce alimentaire de circuits courts.

Zones naturelles, dites zones N

La zone N couvre les secteurs naturels et forestiers de la commune à protéger en tant que tels. Elle comporte un secteur :

- Le secteur N1 qui concerne la réserve biologique intégrale de la Dame Blanche.

Limites de zone

Éléments bâtis repérés au titre du L151-19 du CU

Éléments repérés au titre du L151-23 du CU

- Pépinière
- Linéaire boisé, bosquet
- Massifs forestiers structurant le paysage dans le SCOT (Massif de la Dame Blanche et Forêt de Chatillon)
- Verger

Chemins repérés au titre du L151-38 du CU

- Chemins, sentiers, rues
- Traces urbaines

Milieux humides recensés par la DREAL ou par le par le Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne vallée de l'Ognon en application du L151-23 du CU

Zones humides repérées au titre du L151-23 du CU

Plan de prévision des Risques d'inondation interdépartemental de la moyenne Vallée de l'Ognon Zone rouge

Éléments de la Trame Verte et Bleue repérées en application du R123-11 (i) du CU (réduction antérieure au 01.01.2016)

Zones concernées par l'arrêté préfectoral du 8.06.2013 mis à jour par l'arrêté préfectoral du 3.12.2015 (nuisances sonores)

Emplacements réservés

Recul inconstructible vis-à-vis des zones N boisées (hors annexes séparées et piscines)

Emprise DUP RN 57

Le périmètre du classement sonore ci-représenté ne correspond plus à l'emprise actuellement en vigueur. Il convient de se référer à l'annexe graphique où figure le classement sonore conformément aux arrêtés de 2021 en vigueur

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Chemin de la Grande Charrière	Extension du cimetière	Commune	AV	27	2191,5
					Total ER 1	2191,5 m²
ER 2	Chemin de ronde / Fort de Châtillon	Création d'une liaison douce	Commune	AC	94	314,9
					135	644,6
					139	60,5
					140	22,3
					Total ER 2	1042,3 m²
ER 3	Le Pré Brenot	Aménagement d'un espace public	Commune	AO	125	444,1
Total ER 3	444,1 m²					
ER 4	Champs de l'Epaisse	Projet en matière d'enfance ou de petite enfance	Commune	AT	103	695,0
					320	25,5
					Total ER 4	720,5 m²
					Total ER	4 398,3 m²